

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1737**

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : Cession, à la commune, d'une parcelle de terrain située chemin du David

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 13 septembre 2010****Décision n° B-2010-1737**

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : **Cession, à la commune, d'une parcelle de terrain située chemin du David**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande de la commune de Saint Didier au Mont d'Or, la Communauté urbaine de Lyon a acquis, par exercice de son droit de préemption, au prix total de 1 350 €, une parcelle de terrain de 7 523 mètres carrés située chemin du David à Saint Didier au Mont d'Or.

Cette parcelle se situe dans le secteur du David, permettant la réalisation d'un assainissement autonome groupé en vue de régler une situation sanitaire déplorable provoquée par la vétusté et le dysfonctionnement des installations d'assainissement de plusieurs riverains du chemin du David.

Aux termes de la promesse d'achat, la ville de Saint Didier au Mont d'Or, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 1 350 €, admis par France domaine et à lui rembourser les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 23 juin 2010 ;

Vu le courrier de la commune du 10 juin 2010 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, à la commune de Saint Didier au Mont d'Or, pour un montant de 1 350 €, de la parcelle de terrain cadastrée sous les numéros 530 et 532 de la section AY située chemin du David à Saint Didier au Mont d'Or, dans le cadre de la réalisation d'un assainissement autonome groupé.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1749, le 11 janvier 2010, pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 458 200 - fonction 824, pour un montant de 1 350 € correspondant au prix de la cession ainsi que tous les frais inhérents à cette transaction.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.**